



Membres en exercice	27
Membres présents	19
Suffrages exprimés	27
Pour	27
Contre	
Abstention	

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N°2023/47

Objet : Adhésion à la Fondation du Patrimoine

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-cinq septembre, le Conseil municipal de la Commune de Villeneuve-lès-Béziers, dûment convoqué, s'est réuni à l'Espace des Libertés Gérard Saumade, sous la Présidence de Monsieur Fabrice SOLANS, Maire.

Date de la convocation : 18 septembre 2023

Présents : Fabrice SOLANS, Jérôme FABRE, Céline DUBOIS, Stéphane ORTI, Alain D'AMATO, Séverine LOPEZ, Frédéric GRANIER, Pierre SUCH, Bernadette LOURIAC-HERRERA, Nathalie SIMARD, Sandrine MATEU GUTIERRES, Jérôme LABORIE, Christophe ERMOLENKO, Carole HERNANDEZ MAGNIEZ, Elisabeth MOULY MANETAS, Thierry ODDON, Lucyle MORGAN, Elian GOMEZ, Aurélie PACE

Absents ayant donné procuration : Stéphanie BOUILLY a donné pouvoir à Pierre SUCH, Delphine FERRERES-VALAT a donné pouvoir à Fabrice SOLANS, Marie LOYEZ a donné pouvoir à Nathalie SIMARD, Kévin LABORDE a donné pouvoir à Séverine LOPEZ, Jean-Louis CAMPUS a donné pouvoir à Lucyle MORGAN, Morgan MARION a donné pouvoir à Frédéric GRANIER, Adeline BATALLER GARCIA a donné pouvoir à Stéphan ORTI, Noura HABIB CHORFA a donné pouvoir à Jérôme FABRE

Absents Excusés :

Secrétaire de séance : Christophe ERMOLENKO

La Fondation du Patrimoine a pour vocation de promouvoir la sauvegarde et la valorisation du patrimoine de proximité public et privé par le biais d'un dispositif d'aide financière en collaboration avec les collectivités et les services de l'État.

Cette fondation apporte son soutien aux projets de restauration du patrimoine des collectivités au travers de différentes interventions :

- Participation au financement des travaux,
- Mobilisation autour du mécénat,
- Action de sensibilisation à la sauvegarde du patrimoine auprès de la population.

L'adhésion à la Fondation du Patrimoine permet à la collectivité de bénéficier d'une aide financière et technique ainsi que des réseaux de mécènes qui la composent.

Au regard du seuil démographique de la Commune, le montant de la cotisation annuelle s'élève à 500€.

Le Conseil Municipal décide :

Accusé de réception en préfecture
034-213403363-20230925-202347-DE
Date de télétransmission : 28/09/2023
Date de réception en préfecture : 28/09/2023

La Commune adhère à la Fondation du Patrimoine afin de soutenir les projets de restauration et de

sauvegarde du patrimoine de la Commune de VILLENEUVE-LES-BEZIERS et notamment les travaux à venir à l'Eglise Saint-Etienne,

- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes les conventions de partenariat avec la Fondation du Patrimoine ainsi que les conventions de mécénat avec les partenaires pressentis.

Le Maire,
Fabrice SOLANS



Le Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de MONTPELLIER (par voie postale 6 rue Pitot

34000 MONTPELLIER) par voie dématérialisée via l'application www.telerecours.citoyens.fr dans un délai de deux à compter de la publication.

Accusé de réception en préfecture
034-213403363-20230926-202347-DE
Date de transmission : 28/09/2023
Date de réception préfecture : 28/09/2023



Accusé de réception en préfecture
034-213403363-20230925-202347-DE
Date de télétransmission : 28/09/2023
Date de réception préfecture : 28/09/2023